



The Accessible Canada Act

Royal Tank Lines Accessibility Plan 2024

General

Summary

Royal Tank Lines is committed to building a culture of inclusivity and accessibility. Not only is this part of our company culture but opening access to all is imperative to our continued growth and competitiveness as an employer in the trucking industry. We will contribute to a barrier-free Canada for everyone by building an accessibility framework that will support employees and the public we serve have the best experience possible with our services, products, and facilities.

We know creating a barrier-free environment takes time and we are dedicated to the ongoing identification, removal, and prevention of barriers. Royal Tank Lines will build on our current efforts through the development of our initial Accessibility Plan as required under the Accessible Canada Act. This Accessibility Plan will guide our organization in meeting our accessibility commitments and in building an accessibility-confident culture in the years to come.

To address gaps in these areas, it is important to recognize and understand the needs of those with disabilities. For this reason, this plan was developed in consultation with individuals who identify as having a disability in our local community.

A summary of initial observation and opportunities include:

- Improving the attraction of persons with disabilities to career opportunities with Royal Tank Lines.
- Being prepared to provide information in accessible formats when requested.
- Reviewing application and technology design standards of current and future IT equipment and applications to ensure compatibility with accessibility features.
- Initiating a process where there is a “through an accessibility lens” approach to the design and assessment of facilities, procurement procedures, company programs, new initiatives, and on-going services.

Input and Feedback

Royal Tank Lines welcomes feedback on our Accessibility Plan from the public, employees, and our stakeholders. This feedback is valuable to help break down accessibility barriers and build on our commitment to accessibility. If you have an inquiry or feedback, please use one of the contact methods below. We will respond to all feedback in a timely manner. If you require support while providing feedback, let us know and we will do our best to accommodate your needs.

Contact: Chelsea Lake – Manager, Human Resources
Mailing address: 2441 Doral Dr, Innisfil, ON – L9S 0A3
Email: chelsea@royaltank.com
Phone: 1-705-739-8232
Website: www.royaltank.com

Statement of Commitment

Royal Tank Lines is committed to ensuring our organization and the services we provide are accessible to all, including persons with disabilities. All Canadians have the right to benefit from our services equally and those who work with us have the right to perform their jobs free of barriers. Our Accessibility journey will be developed by consultation with persons with disabilities.

Reporting Our Plan

As required by the Accessible Canada Act, we will publish a progress report every year that measures our progress against our commitments. We will review and update our Accessibility Plan every three years.

Addressing Areas Identified in the Accessible Canada Act (ACA)

Employment - The “employment” area ensures that candidates and employees with disabilities and those who experience barriers are supported throughout the entire employment lifecycle.

Royal Tank Lines has identified the following barriers that candidates and employees with disabilities may encounter:

Barrier #1: *Limited awareness among candidates with disabilities about job opportunities due to size and visibility of the company.*

Actions:

- Increase outreach to local disability organizations and community groups to promote job openings.
- Develop simplified job descriptions and application processes that are accessible and easy to understand.
- Provide training to hiring managers on inclusive hiring practices and reasonable accommodations.

Barrier #2: *Lack of clarity and process for requesting and providing reasonable accommodations during recruitment and employment.*

Actions:

- Include a statement in all job postings welcoming candidates to request accommodations during the application and interview process.
- Develop a clear procedure for receiving, evaluating, and implementing accommodation requests.
- Educate candidates and employees on available accommodations and the process to request them.
- Ensure accessibility information is prominently displayed on the company’s website and recruitment materials.

Built Environment - The “built” environment area ensures that workspaces and the work environment are accessible for all.

Barrier #3: *Physical accessibility challenges in office and depot locations, limiting mobility for employees and visitors with disabilities.*

Actions:

- Conduct an accessibility audit of all office and depot locations to identify barriers.
- Develop a plan to address accessibility gaps systematically within budget constraints.
- Ensure all signage is clear, well-lit, and includes Braille or tactile elements where necessary.

Barrier #4: *Lack of proper disposal facilities for sharps or medical devices at office and yard locations, posing safety and health risks.*

Actions:

- Install designated sharps containers with tamper-resistant disposal units in accessible areas.
- Implement training sessions for employees on safe handling and disposal procedures.
- Ensure all employees are aware of the locations of sharps disposal units and how to use them correctly.

Information and Communication Technologies (ICT) - “Information and Communication Technologies” are various technological tools used to send, store, create, share, or exchange information.

Barrier #5: *Inadequate support for accessibility features in existing Information and Communication Technologies (ICT) tools and platforms.*

Actions:

- Conduct a review of current ICT systems and websites to identify accessibility gaps.
- Implement necessary updates and modifications to ensure compatibility with assistive technologies.
- Provide training to technology teams on supporting accessibility features and tools.
- Create user guides and support materials specifically tailored to employees using accessibility features.

Barrier #6: *Underutilization of existing accessibility features in company tools and software.*

Actions:

- Launch awareness campaigns and training sessions to educate employees on available accessibility features.
- Encourage departments to incorporate accessibility features into their regular workflows.
- Provide ongoing support and resources for employees who need assistance with accessibility tools.

Barrier #7: *Limited accessibility features in virtual meeting and collaboration tools, hindering participation for individuals with disabilities.*

Actions:

- Ensure all virtual meetings and online learning sessions include closed captioning and other necessary accessibility features.
- Provide training to facilitators on how to use accessibility tools effectively.
- Regularly update software to ensure compatibility with assistive technologies.

Communication Other Than Information and Communication Technologies (ICT) - This area requires that organizations provide barrier free access for the public, clients, and employees to all the communications that the Company produces for this audience.

Barrier #8: *Inconsistent availability of alternate formats for communication materials produced by the company.*

Actions:

- Implement a process to review and enhance accessibility of all external communications, including website content and social media.
- Develop guidelines for creating accessible web-based content, including alt text and closed captioning.
- Establish procedures for producing alternate formats such as large print, audio, braille, and electronic formats compatible with adaptive technology upon request.

Procurement of Goods, Services and Facilities - The “procuring (buying) goods, services, and facilities” area ensures that accessibility is considered at the beginning of the buying process.

Barrier #9: *Lack of consideration for accessibility requirements in procurement procedures and practices.*

Actions:

- Revise procurement policies to include evaluation criteria for vendor accessibility capabilities.
- Ensure accessibility needs are part of the procurement process for software, equipment, and services.
- Review digital accessibility requirements in Request for Proposals (RFPs) from external suppliers.

Design and Delivery of Programs and Services - When designing and delivering Bison's internal and external programs and services, accessibility considerations must be part of the process.

Barrier #10: *Absence of a standardized approach to incorporate accessibility in the design and delivery of company programs and services.*

Actions:

- Establish a consultation forum with persons with disabilities to provide feedback on all programs, policies, and processes.
- Develop and promote guidelines for integrating accessibility considerations into company policies and program design.
- Create accessibility checklists to ensure all new and existing programs and services meet accessibility standards.

Transportation - Transportation for this purpose refers to transportation of people, not goods. Royal Tank Lines does not coordinate a transportation system, or a fleet of transportation vehicles as defined in the Accessible Canada Act and is not included in the scope of this plan.

Consultations

To align with Royal's commitment to make our workplace environment accessible to all, we have developed our initial Accessibility Plan in consultation with leaders of key areas to support to development of identifying barriers, employees with disabilities through an internal survey and subsequent follow up conversations, as well as an initial review conducted with Manitoba League of Persons with Disabilities.

We will continue to survey employees and members of the general public as well as consult with external organizations that have been referenced in this Accessibility Plan and measure progress to ensure we meet the commitments we set out to achieve.

Definitions

Accessibility – Refers to the needs of persons with disabilities being intentionally and thoughtfully considered when products, services, and facilities are built or modified so they can be used and enjoyed by persons of all abilities.

Barrier – The Accessible Canada Act defines a barrier as “anything – including anything physical, architectural, technological, or attitudinal, anything that is based on information or communications or anything that is the result of a policy of a practice – that hinders the full and equal participation in society of persons with an impairment, including a physical, mental, intellectual, cognitive, learning, communication, or sensory impairment or a functional limitation.:

Disability – The Accessible Canada Act defines a disability as “any impairment including anything physical, mental, intellectual, cognitive, learning, communication, or sensory impairment, or a functional limitation, whether permanent, temporary, or



episodic in nature, or evident or not, that, interaction with a barrier, hinders a person's full and equal participation in society.

Feedback process

A "barrier" refers to anything that prevents individuals with disabilities from fully and equally participating in society. A "disability" encompasses physical, mental, intellectual, cognitive, learning, communication, or sensory impairments or functional limitations.

We're interested in hearing if you've encountered any obstacles while engaging with the department regarding:

- Employment at Royal Tank Lines
- Offices or facilities
- Information and communication technologies
- Other communication technologies
- Purchasing goods, services, or facilities
- How programs or services are designed or delivered
- Transportation

Your feedback will be received by Royal Tank Line's Diversity and Inclusion Action Team, who will carefully review and analyze it. They will determine appropriate actions and may contact you for further discussion based on your feedback.

By Email: csr@royaltank.com

By Mail: 323 Bayview Dr,
Barrie, ON
L4N 8X9



La Loi canadienne sur l'accessibilité

Plan d'accessibilité de Royal Tank Lines 2024

Général

Résumé

Royal Tank Lines s'engage à construire une culture d'inclusion et d'accessibilité. Non seulement cela fait partie de notre culture d'entreprise, mais l'ouverture de l'accès à tous est impérative pour notre croissance et notre compétitivité continues en tant qu'employeur dans l'industrie du camionnage. Nous contribuerons à un Canada sans obstacles pour tous en créant un cadre d'accessibilité qui aidera les employés et le public que nous servons à vivre la meilleure expérience possible avec nos services, produits et installations.

Nous savons que créer un environnement sans obstacles prend du temps et nous nous engageons à identifier, éliminer et prévenir en permanence les obstacles. Royal Tank Lines s'appuiera sur nos efforts actuels en élaborant notre plan d'accessibilité initial, comme l'exige la Loi canadienne sur l'accessibilité. Ce plan d'accessibilité guidera notre organisation dans le respect de nos engagements en matière d'accessibilité et dans la construction d'une culture confiante en matière d'accessibilité dans les années à venir.

Pour combler les lacunes dans ces domaines, il est important de reconnaître et de comprendre les besoins des personnes handicapées. Pour cette raison, ce plan a été élaboré en consultation avec des personnes qui s'identifient comme ayant un handicap dans notre communauté locale.

Un résumé des observations initiales et des opportunités comprend :

- Améliorer l'attrait des personnes handicapées vers les opportunités de carrière chez Royal Tank Lines.
- Être prêt à fournir des informations dans des formats accessibles sur demande.
- Examiner les normes de conception d'applications et de technologies des équipements et applications informatiques actuels et futurs pour garantir la compatibilité avec les fonctionnalités d'accessibilité.
- Lancer un processus dans lequel il existe une approche « à travers une lentille d'accessibilité » pour la conception et l'évaluation des installations, les procédures d'approvisionnement, les programmes de l'entreprise, les nouvelles initiatives et les services en cours.

Entrées et commentaires

Royal Tank Lines accueille favorablement les commentaires sur notre plan d'accessibilité de la part du public, des employés et de nos parties prenantes. Ces commentaires sont précieux pour aider à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à renforcer notre engagement en faveur de l'accessibilité. Si vous avez une demande ou un commentaire, veuillez utiliser l'une des méthodes de contact ci-dessous. Nous répondrons à tous les commentaires dans les meilleurs délais. Si vous avez besoin d'aide pour fournir des commentaires, faites-le-nous savoir et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos besoins.

Personne-ressource : Chelsea Lake – Gestionnaire, Ressources humaines
Adresse postale : 2441 Doral Dr, Innisfil, ON – L9S 0A3
Courriel : chelsea@royaltank.com Téléphone : 1-705-739-8232

Site web: www.royaltank.com

Déclaration d'engagement

Royal Tank Lines s'engage à garantir que notre organisation et les services que nous fournissons sont accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées. Tous les Canadiens ont le droit de bénéficier de nos services de manière égale et ceux qui travaillent avec nous ont le droit d'effectuer leur travail sans obstacles. Notre parcours d'accessibilité sera développé en consultation avec des personnes handicapées.

Faire rapport de notre plan

Comme l'exige la Loi canadienne sur l'accessibilité, nous publierons chaque année un rapport d'étape qui mesurera nos progrès par rapport à nos engagements. Nous examinerons et mettrons à jour notre plan d'accessibilité tous les trois ans.

Aborder les domaines identifiés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité (LAC)

Emploi-Le domaine « emploi » veille à ce que les candidats et salariés handicapés et ceux rencontrant des obstacles soient accompagnés tout au long de leur cycle de vie professionnel.

Royal Tank Lines a identifié les obstacles suivants que les candidats et les employés handicapés peuvent rencontrer :

Barrière n°1 : *Sensibilisation limitée des candidats handicapés aux opportunités d'emploi en raison de la taille et de la visibilité de l'entreprise.*

Actions:

- Augmenter la sensibilisation auprès des organisations locales de personnes handicapées et des groupes communautaires pour promouvoir les offres d'emploi.
- Élaborez des descriptions de poste simplifiées et des processus de candidature accessibles et faciles à comprendre.
- Fournir une formation aux responsables du recrutement sur les pratiques d'embauche inclusives et les aménagements raisonnables.

Barrière n°2 : *Manque de clarté et de processus pour demander et fournir des aménagements raisonnables pendant le recrutement et l'emploi.*

Actions:

- Incluez une déclaration dans toutes les offres d'emploi invitant les candidats à demander des aménagements pendant le processus de candidature et d'entretien.
- Élaborer une procédure claire pour recevoir, évaluer et mettre en œuvre les demandes d'accommodement.
- Éduquer les candidats et les employés sur les aménagements disponibles et le processus pour les demander.
- Veiller à ce que les informations sur l'accessibilité soient affichées bien en vue sur le site Web de l'entreprise et sur les documents de recrutement.

Environnement construit- L'espace environnement « bâti » garantit que les espaces de travail et l'environnement de travail sont accessibles à tous.

Barrière n°3 : *Défis d'accessibilité physique dans les bureaux et les dépôts, limitant la mobilité des employés et des visiteurs handicapés.*

Actions:

- Effectuer un audit d'accessibilité de tous les bureaux et dépôts pour identifier les obstacles.
- Élaborer un plan pour combler systématiquement les lacunes en matière d'accessibilité dans le cadre des contraintes budgétaires.
- Assurez-vous que toute la signalisation est claire, bien éclairée et comprend des éléments en braille ou tactiles si nécessaire.

Barrière n°4 : *Manque d'installations appropriées d'élimination des objets tranchants ou des dispositifs médicaux dans les bureaux et dans les cours, ce qui présente des risques pour la sécurité et la santé.*

Actions:

- Installez des conteneurs pour objets tranchants désignés avec des unités d'élimination inviolables dans les zones accessibles.
- Mettre en œuvre des sessions de formation pour les employés sur les procédures de manipulation et d'élimination sécuritaires.
- Assurez-vous que tous les employés connaissent l'emplacement des unités d'élimination des objets tranchants et savent comment les utiliser correctement.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)- "Les technologies de l'information et de la communication » sont divers outils technologiques utilisés pour envoyer, stocker, créer, partager ou échanger des informations.

Barrière n°5 : *Prise en charge inadéquate des fonctionnalités d'accessibilité dans les outils et plates-formes de technologies de l'information et de la communication (TIC) existantes.*

Actions:

- Effectuer un examen des systèmes et sites Web TIC actuels pour identifier les lacunes en matière d'accessibilité.
- Mettre en œuvre les mises à jour et les modifications nécessaires pour assurer la compatibilité avec les technologies d'assistance.
- Fournir une formation aux équipes technologiques sur la prise en charge des fonctionnalités et des outils d'accessibilité.
- Créez des guides d'utilisation et du matériel d'assistance spécifiquement adaptés aux employés à l'aide des fonctionnalités d'accessibilité.

Barrière n°6 : *Sous-utilisation des fonctionnalités d'accessibilité existantes dans les outils et logiciels de l'entreprise.*

Actions:

- Lancer des campagnes de sensibilisation et des séances de formation pour informer les employés sur les fonctionnalités d'accessibilité disponibles.
- Encouragez les départements à intégrer des fonctionnalités d'accessibilité dans leurs flux de travail habituels.
- Fournir un soutien et des ressources continus aux employés qui ont besoin d'aide avec les outils d'accessibilité.

Barrière n°7 : *Fonctionnalités d'accessibilité limitées dans les outils de réunion et de collaboration virtuelles, ce qui entrave la participation des personnes handicapées.*

Actions:

- Assurez-vous que toutes les réunions virtuelles et sessions d'apprentissage en ligne incluent le sous-titrage et d'autres fonctionnalités d'accessibilité nécessaires.
- Fournir une formation aux animateurs sur la façon d'utiliser efficacement les outils d'accessibilité.
- Mettez régulièrement à jour le logiciel pour garantir la compatibilité avec les technologies d'assistance.

Communication autre que les technologies de l'information et de la communication (TIC)-Ce domaine nécessite que les organisations offrent un accès sans obstacle au public, aux clients et aux employés à toutes les communications que la Société produit pour ce public.

Barrière n°8 : *Disponibilité incohérente de formats alternatifs pour les documents de communication produits par l'entreprise.*

Actions:

- Mettre en œuvre un processus pour examiner et améliorer l'accessibilité de toutes les communications externes, y compris le contenu du site Web et des médias sociaux.
- Élaborer des lignes directrices pour créer du contenu Web accessible, y compris du texte alternatif et des sous-titres codés.
- Établir des procédures pour produire des formats alternatifs tels que des formats en gros caractères, audio, braille et électroniques compatibles avec la technologie adaptative sur demande.

Achats de biens, services et installations-Le domaine « acquérir (acheter) des biens, des services et des installations » garantit que l'accessibilité est prise en compte dès le début du processus d'achat.

Barrière n°9 : *Manque de prise en compte des exigences d'accessibilité dans les procédures et pratiques de passation des marchés.*

Actions:

- Réviser les politiques d'approvisionnement pour inclure des critères d'évaluation des capacités d'accessibilité des fournisseurs.
- Assurez-vous que les besoins en matière d'accessibilité font partie du processus d'approvisionnement en logiciels, équipements et services.
- Examinez les exigences en matière d'accessibilité numérique dans les demandes de propositions (DDP) provenant de fournisseurs externes.

Conception et prestation de programmes et de services-Lors de la conception et de la prestation des programmes et services internes et externes de Bison, les considérations d'accessibilité doivent faire partie du processus.

Barrière n°10 : *Absence d'une approche standardisée pour intégrer l'accessibilité dans la conception et la prestation des programmes et services de l'entreprise.*

Actions:

- Établir un forum de consultation avec les personnes handicapées pour fournir des commentaires sur tous les programmes, politiques et processus.
- Élaborer et promouvoir des lignes directrices pour intégrer les considérations d'accessibilité dans les politiques de l'entreprise et la conception des programmes.
- Créez des listes de contrôle d'accessibilité pour garantir que tous les programmes et services nouveaux et existants répondent aux normes d'accessibilité.

Transport-Le transport à cette fin fait référence au transport de personnes et non de marchandises. Royal Tank Lines ne coordonne pas un système de transport ou une flotte de véhicules de transport tel que défini dans la Loi canadienne sur l'accessibilité et n'est pas incluse dans la portée de ce plan.

Consultations

Pour nous aligner sur l'engagement de Royal de rendre notre environnement de travail accessible à tous, nous avons élaboré notre plan d'accessibilité initial en consultation avec les dirigeants de domaines clés pour soutenir le développement de l'identification des obstacles, des employés handicapés par le biais d'un sondage interne et de conversations de suivi ultérieures, comme ainsi qu'un examen initial mené avec la Manitoba League of Persons with Disabilities.

Nous continuerons de sonder les employés et les membres du grand public, de consulter les organisations externes mentionnées dans ce plan d'accessibilité et de mesurer les progrès réalisés pour garantir que nous respectons les engagements que nous nous sommes fixés.

Définitions

Accessibilité—Désigne le fait que les besoins des personnes handicapées sont intentionnellement et soigneusement pris en compte lorsque des produits, des services et des installations sont construits ou modifiés afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Barrière—La Loi canadienne sur l'accessibilité définit un obstacle comme « tout ce qui – y compris tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est fondé sur l'information ou les communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique d'une pratique – qui entrave la participation pleine et égale. dans la société de personnes présentant une déficience, notamment une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle ou une limitation fonctionnelle. :

Invalidité—La Loi canadienne sur l'accessibilité définit le handicap comme « toute déficience, y compris tout élément physique, mental, intellectuel, cognitif, d'apprentissage, de communication ou de transmission sensorielle, ou une limitation fonctionnelle, qu'elle soit permanente, temporaire ou

de nature épisodique, ou évidente ou non, que l'interaction avec un obstacle entrave la participation pleine et égale d'une personne à la société.

Processus de rétroaction

Un « obstacle » fait référence à tout ce qui empêche les personnes handicapées de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la société. Un « handicap » englobe les déficiences physiques, mentales, intellectuelles, cognitives, d'apprentissage, de communication ou sensorielles ou les limitations fonctionnelles.

Nous souhaitons savoir si vous avez rencontré des obstacles lors de vos échanges avec le ministère concernant :

- Emploi chez Royal Tank Lines
- Bureaux ou installations
- Technologies de l'information et de la communication
- Autres technologies de communication
- Acheter des biens, des services ou des installations
- Comment les programmes ou services sont conçus ou fournis
- Transport

Vos commentaires seront reçus par l'équipe d'action pour la diversité et l'inclusion de Royal Tank Line, qui les examinera et les analysera attentivement. Ils détermineront les actions appropriées et pourront vous contacter pour une discussion plus approfondie en fonction de vos commentaires.

Par email: csr@royaltank.com

Par courrier : 323, promenade Bayview,

Barrie, Ontario

L4N8X9